

# PREALABLE SYNDICAL UNANIME

Présenté lors de la réunion du 4 novembre 1997

Les Syndicats des CR 04, 06 et 83 rappellent qu'ils ne sont en aucun cas demandeurs de la fusion. Comme le reconnaissent nos dirigeants, la bonne situation économique des 3 CR, n'impose pas une mesure aussi traumatisante.

Les CE, consultés, n'ont pas eu les éléments qui permettraient de justifier cette fusion.

Ayant pris connaissance du dossier de « l'étude de faisabilité » et du Protocole d'accord, nous prenons acte de la volonté exprimée par les Conseils d'Administration et les DG de respecter les départements, leur culture d'entreprise et l'équilibre des bassins d'emplois. Nous constatons la volonté affirmée d'un projet de « développement » ce qui nous paraît absolument nécessaire au vu de l'augmentation permanente de la population dans nos régions.

Tous ces engagements doivent se traduire dans les faits, notamment pour ce qui concerne le personnel.

**Un accord préalable doit être signé, très rapidement, sur l'ensemble des points suivants:**

- Maintien qualitatif et quantitatif des classes d'emplois, maintenant et après la fusion, dans chaque département.
- Respect des classifications et des coefficients d'emplois acquis par chaque agent
- Mobilité uniquement basée sur le volontariat, accompagnée d'aides à la mobilité géographique et des formations adaptées aux changements de métier.
- Maintien des instances représentatives du personnel conformément à l'engagement de respect de l'autonomie et des cultures d'entreprises départementales, et donc de comités d'établissement départementaux et un Comité Central d'Entreprise.
- Ouverture de négociations sur l'aménagement et la réduction du temps de travail.

## CR 04

FO  
CGT  
CFDT  
CGC

## CR 06

SUD SECCAM  
CFTC  
FO  
SNIACAM  
CGC  
CFDT

## CR 83

CGT  
SUD SDACAV  
CFDT  
SNIACAM  
CGC  
FO